

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Siège Social :9, rue Hédi Nouira, 1001 Tunis

L' ARAB TUNISIAN BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2010.

	3T10	3T09	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009	Evolution Sept 10- Sept 09	Au 31/12/2009
1- Produits d'exploitation bancaire	62 382	53 086	182 148	156 404	25 744	214 861
*Intérêts	34 616	28 723	96 266	86 687	9 579	119 106
*Commissions en produits	8 120	6 357	24 079	18 483	5 596	25 669
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	19 647	18 006	61 803	51 234	10 569	70 086
2- Charges d'exploitation bancaire	24 653	21 467	74 132	64 993	9 139	89 847
*Intérêts encourus	23 143	20 494	69 874	61 272	8 602	84 661
*Commissions encourues	1510	973	4 258	3 721	537	5 186
3- Produit Net Bancaire	37 729	31 619	108 016	91 411	16 605	125 014
4- Autres produits d'exploitation	21	23	66	79	-13	102
5- Charges opératoires, dont:	17 277	15 300	50 459	45 625	4 834	64 202
*Frais de personnel	9 364	8 317	26 826	24 037	2 789	32 971
*Charges générales d'exploitation	5 448	4 657	16 215	14 745	1 470	20 869
6- Structure du portefeuille au Bilan:			985 222	960 935	24 287	991 880
*Portefeuille-titres commercial			796 113	814 725	-18 612	844 265
*Portefeuille-titres d'investissement			189 109	146 210	42 899	147 615
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan			2 128 909	1 539 030	589 879	1 663 367
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			2 955 455	2 616 831	338 624	3 033 558
*Dépôts à vue			1 232 000	982 877	249 123	961 865
*Dépôts d'épargne			453 760	381 614	72 146	402 076
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			156 042	157 418	-1 376	154 163
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			329 829	291 851	37 978	309 386

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2010.

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/09/2010, il a été procédé à l'évaluation des créances conformément aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2-3. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-4. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;

- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

LES FAITS MARQUANTS AU 30 SEPTEMBRE 2010.

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2010, l'Arab Tunisian Bank a enregistré *un chiffre d'affaires* de **182,21 MD** en accroissement de **16,44%** comparativement à la même période de 2009, le *Produit Net Bancaire* s'est apprécié de **16,6 MD** à **108,02 MD** en progression de **18.17%** par rapport à fin Septembre 2009.

Cette performance au 30 septembre 2010 est justifiée par une forte progression de l'activité de la banque.

En effet, *Les dépôts de la clientèle* ont augmenté de **12.94%** pour atteindre **2.955,45MD** au 30-09-2010 contre **2.616,83MD** à fin septembre 2009, cet accroissement provient essentiellement :

- ✓ de la forte hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.232,0 MD** contre **982,88 MD** à fin septembre 2009, soit **25,35%** d'augmentation.
- ✓ D'une bonne progression des comptes Epargne, de **18,91%** pour s'établir à **453,76 MD** et constituent **15,35%** de l'ensemble des dépôts de la clientèle.

Les crédits à la clientèle ont suivi une tendance haussière avec un encours de **2.128,91 MD** à fin septembre 2010 contre **1.539,03 MD** à fin septembre 2009, soit une évolution de **38,33%**, tirée par les crédits immobiliers.

Le portefeuille titres commercial détenu par l'ATB a marqué un léger recul de **2,28 %** par rapport à la même période une année auparavant pour s'établir à **796,11 MD** à fin septembre 2010 contre **814,72** au 30-09-2009.

Les charges opératoires de la banque ont été contenues à hauteur de **10,59 %** par rapport à **2009** pour s'établir à **50,46 MD** à fin Septembre **2010** contre **45,62 MD** au **30/09/2009** et le coefficient d'exploitation s'est amélioré de **3,2 points** et s'est inscrit à **46,71 %** durant **les neufs premier mois de l'année 2010** contre **49,91 %** au **30 Septembre 2009**.

Enfin *les commissions perçues* ont progressé de **5,60 MD**, soit **30,28%** au 30 septembre 2010 pour s'établir à **24,08 MD**, ce qui a contribué à l'amélioration de la couverture de la charge du personnel de **12,87 points** pour atteindre **89,76%**.